

Luxembourg, le 24 février 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie :

« La Commission européenne a présenté mercredi 23 février sa proposition de loi sur la bonne gouvernance des entreprises dans le but de responsabiliser les entreprises en matière de droits humains et de respect de l'environnement.

En effet, ce projet de directive sur la gouvernance d'entreprise durable a pour objectif de contraindre les firmes à mieux prévenir les violations des droits de l'homme et les préjudices environnementaux tout au long de leur chaîne d'approvisionnement en introduisant un devoir de vigilance.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie :

- 1) Quelles sont les entreprises luxembourgeoises concernées tout particulièrement par un devoir de vigilance ? A quelle branche appartiennent-elles ? Est-ce que ces entreprises ont d'ores et déjà fait des efforts proactifs en ce qui concerne le respect des droits humains et le respect de l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement ?*
- 2) Quels sont les produits qui sont plus susceptibles que d'autres de ne pas respecter les critères exigés en matière de droits humains et de respect de l'environnement ?*
- 3) Le ministère a-t-il organisé des pourparlers avec les milieux économiques visés au sujet d'un droit de vigilance*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- applicable aux entreprises luxembourgeoises ? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions provisoires ?*
- 4) *Sachant que la France et l'Allemagne ont légiféré en la matière, mais que leurs lois respectives diffèrent largement, le Luxembourg plaide-t-il pour une harmonisation au niveau européen concernant le droit de vigilance ?*
- 5) *Quelle est la position de votre ministère relative au projet de directive présenté par la Commission européenne ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER
Député